

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Ecole El Nô – rue Haute 444, Trooz

22 mai 2019 – 20h

Rappel de l'ordre du jour

- 1) Présentation des nouveaux représentants du Conseil communal ;
- 2) Accueil et présentation des nouveaux membres de la CLDR
- 3) Rappel du planning de l'ODR en cours (étape : pré-finalisation du PCDR) ;
- 4) Présentation pour validation des fiches-projets du lot 1 (nécessitant métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels) ;
- 5) Récapitulatif de toutes les fiches-projets des lots 0, 1, 2 et 3.

Présences

| Représentation | | Effectifs | Suppléants |
|---------------------------------|----|---|---|
| Politique/Quart communal | | | |
| | 1 | Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR | Myriam DUMONT, Conseillère communale |
| | 2 | Arthur DEGEE, Conseiller communal | Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale - excusée |
| | 3 | Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine | Guy MARTIN, Conseiller communal - excusé |
| Géographique (+ autres) | | | |
| Forêt - Au Thier | 4 | Olivier DEPAIRON, Forêt | Olivier BALTUS, Au Thier |
| Sainry - Péry | 5 | Marc POLESE, Sainry - excusé | Charles BEUKEN, Sainry |
| | 6 | Yves MATZ, Péry - excusé | Paul VAN DAMME, Sainry |
| | 7 | Claude HONORE, Péry | Pierre TERWAGNE, Péry |
| Prayon | 8 | Sylvain BOVY, Prayon (démissionnaire) | Manuel MADERA PEREZ, Prayon (démissionnaire) |
| Fraipont-La Brouck-Trasenster | 8 | Guy BAILLY, Trasenster | Anne WUIDAR, ... |
| | 9 | Olivier LAROCLETTE, La Brouck | Jean-Claude PATUREAU, Fraipont |
| | 10 | Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM) | Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseillère en mobilité) |
| | 11 | Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont | Yvette SIMONS, Fraipont (Cercle horticole Wallonia, théâtre « Les Djoeu compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier ») |
| Nessonvaux | 12 | Stéphane ARIMONT, Nessonvaux | Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant) - excusé |
| | 13 | Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement) - excusé | Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité) |

~~Daniel DE TEMMERMAN~~ – agent administratif PCDR – excusé, **Nancy PIROTTIN, Agent communal**
Alix EVRARD, Agent de développement GREOVA

Compte-rendu de la réunion

a. Présentation du PCDR encore en élaboration

Accueil des nouveaux membres

Détails du ROI pour fonctionnement de la CLDR

Le nouvel échevin S. MARCQ en charge du PCDR ouvre la réunion en accueillant les anciens et nouveaux membres de la CLDR. Il passe ensuite la parole à A. EVRARD (agent accompagnateur du GREOVA). Tandis qu'un document explicatif et récapitulatif permet aux nouveaux membres de prendre connaissances de l'étape de finalisation de l'élaboration du PCDR de Trooz, de son fonctionnement et de l'outil opportun qu'il représentera pour la Commune durant 10 ans dès sa prochaine approbation par la Région wallonne, A. EVRARD présente un PowerPoint présentant globalement le processus de participation citoyenne qu'est une ODR, et ce via les groupes de travail et les réunions de la CLDR qui s'opèrent désormais depuis 2010. Enfin le rôle du GREOVA (double mission d'auteur de programme et d'organisme accompagnateur) est rappelé aux membres.

S'ensuit une brève présentation des anciens et nouveaux membres ainsi que les quelques réflexions suivantes quant au fonctionnement et à la composition de la CLDR :

- À l'unanimité, et afin de reconnaître l'implication de chaque citoyen investi dans la CLDR depuis le début de l'ODR en 2010, les décisions seront prises en consensus. Cependant, en cas de désaccord, les membres effectifs et suppléants seront tous invités à voter (pour rappel : leur vote consultatif). La décision sera alors déterminée selon le fonctionnement de la majorité simple. La voix d'un effectif vaudra donc la voix d'un suppléant ;
- Malgré cette équité, il s'agira tout de même de distinguer administrativement les membres effectifs des membres suppléants, et ce parce que la Direction du Développement rural l'exige ;
- Le quorum obligatoire du 1/3 des membres pour la légitimité d'une réunion de CLDR concernera donc tous membres confondus (effectifs comme suppléants) ;
- Les membres qui souhaitent – malgré ces mesures égalitaires entre effectifs et suppléants – être effectifs sont invités à le communiquer à N. PIROTIN (qui gère la composition de la CLDR de Trooz) ;
- Tous les membres présents ce jour ont bien été officiellement inscrits à cette nouvelle CLDR. Le Conseil communal a d'ailleurs validé cette composition ;
- Il ne reste plus au Directeur général, M. B. FOURNY, qu'à transmettre le ROI (toujours celui de 2014) et cette nouvelle composition (dont il faut encore déterminer les effectifs et les suppléants) à Mme B. FRANCK (DDR) pour approbation du Ministre de la Ruralité, et idéalement avant le Comité d'Accompagnement du 4 juin 2019 prévu à Namur à son cabinet.

b. Rappel des différentes catégorisations par lots (0,1,2 et 3)

A. EVRARD rappelle aux membres les différentes catégorisations des fiches-projets élaborées en GT et en CLDR :

Lot 0

-Petites actions menées grâce à la mobilisation citoyenne en GT/CLDR moyennant un bon soutien communal (exemple : projets de 7 dépliant touristiques de balades cyclo-pédestres et nouveau projet muséal de la gare de Trooz)

Lot 1

-Gros projets coûteux nécessitant un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants
- À réaliser idéalement dans les 3 premières années du PCDR (**obligatoire**)

Lot 2

-Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants
-À réaliser idéalement dans les 6 premières années du PCDR (**obligatoire**)

Lot 3

-Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants
-Sans planning de réalisation – idéal pour les cartes JOKER

Attention, ces catégorisations par lots, sauf pour le lot 1 qui exige des pré-études plus onéreuses, n'existent qu'à titre indicatif. En effet, la DDR sera assez souple selon les opportunités que pourrait saisir la Commune tout au long de ces 10 années. Elle sera par exemple d'accord de faire passer une fiche-projet du lot 2 en priorité si une bonne raison le justifie.

c. Propositions et réflexions relatives aux fiches-projets du lot 1 (métrés et estimatifs budgétaires étudiés par les architectes communaux ou le bureau d'études COSETECH), ainsi qu'à leur priorisation

A. EVRARD rappelle que le PCDR, dès qu'il sera approuvé par la Région wallonne, ouvrira une période de 10 ans durant laquelle la Commune de Trooz pourra solliciter la RW (via la Direction du Développement rural, c'est-à-dire le Ministre COLLIN) pour son co-financement de gros projets à réaliser sur la commune, mais à deux conditions :

- Il faut que les lieux concernés par les fiches-projets soient bien des propriétés communales (terrains - éventuellement à acquérir - ou biens immobiliers) ;
- Il faut que les aménagements souhaités dans ces fiches-projets relèvent bien des compétences de la Direction du Développement rural. Il subsidiera donc par exemple une maison de village ou un espace public, mais pas une éolienne, un nouvel emploi fixe (Marybel), un hall sportif (Infrasports) ou un Ravel (CGT/Mobilité douce).

Aussi, pour le lot 1, dont les études des métrés et estimatifs budgétaires obligatoires sont onéreuses, A. EVRARD rappelle qu'il faut s'assurer que ses fiches-projets seront bien subsidiées par le Développement rural. Elle annonce donc la proposition des 5 fiches-projets les plus stratégiques (au niveau budgétaire comme des compétences du DR) à positionner mais aussi à prioriser au sein du lot 1. Si cette proposition est validée ce jour, l'attribution des études des 5 fiches-projets concernées au bureau d'études COSETECH (pour 3) et aux architectes communaux (pour 2), pourra être validée en Collège puis en Conseil communal. Il s'agit des 5 fiches-projets citées ci-dessous, sous lesquelles s'ensuivent les *commentaires des membres rapportés en ce jour* :

1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre

- Il s'avère que l'étude de cette fiche-projet a déjà quasiment été menée dans le cadre de la candidature de Trooz non retenue par la Ministre DE BUE suite à son récent appel à projet en faveur des réaménagements de places communales. Il ne manque donc plus à cette étude que les cotations ; elle sera donc finalisée en interne par les deux architectes de la Commune.
 - ⇒ *Tous les membres adhèrent à la priorisation de ce projet : M. PATUREAU rappelle par contre qu'il faudrait étendre le périmètre de la zone concernée jusqu'à l'Eglise, cette dernière étant susceptible dans le futur de voir une de ces parties consacrées à la vie citoyenne.*
 - ⇒ *M. BALTUS ainsi que d'autres membres souhaitent cependant que le dossier-projet travaillé dans le cadre de la candidature (refusée) ayant fait suite à l'appel à projets de la Ministre DE BUE soit présenté aux membres lors d'une prochaine*

CLDR. M. MARCQ répond qu'une prochaine CLDR pourra se tenir en juin 2019 à cet effet.

1.2 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative

- Un lien intéressant sera à faire avec la prochaine réalisation (hors PCDR) de la fiche-projet intitulée « FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente », qui va dès lors sortir du PCDR. En effet, le Ministre COLLIN vient d'accorder à ce projet le subside promis à la Commune de Trooz depuis 2011 pour sa restauration.

Il ne s'agit ici pas du bâtiment dit « Maka » mais de celui situé en face. Le dossier de cette fiche-projet ayant déjà été quasiment élaboré par un des architectes communaux (plans existants), il s'agira donc pour ces derniers de la finaliser également en interne.

1.3 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative

- Il s'agira finalement de confier l'étude de la rénovation entière (et non plus partielle) de cette salle au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Cette nouvelle perspective de rénovation inclura l'ajout d'un étage.
⇒ *Il est suggéré et approuvé par tous que cette fiche-projet soit finalement priorisée 1.4 et pas 1.3 afin que les projets prioritaires ne concernent pas exclusivement Fraipont et laisse la part belle au village de La Brouck.*

1.4 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus

- Il s'agira d'y créer un nouvel espace de convivialité avec un barbecue, un toit couvert et des bancs. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018.
⇒ *Il est suggéré et approuvé par tous que cette fiche-projet soit finalement priorisée 1.3 et pas 1.4 afin que les projets prioritaires ne concernent pas exclusivement Fraipont et laisse la part belle au village de La Brouck.*

1.5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

- Ce projet a déjà été travaillé. Il s'agira de créer une cuisine extérieure en ce lieu. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Le dossier existant susceptible d'être fourni au bureau d'études COSETECH allégera son étude.
⇒ *Tout comme de projet de la Place Emile Vandervelde de Fraipont, les membres souhaitent se voir présenter le dossier déjà réalisé pour ce projet. Une présentation à ce sujet leur sera donc aussi faite lors d'une prochaine CLDR à fixer en juin 2019.*

Tous les membres valident donc cette priorisation moyennant un échange de la fiche-projet 1.3 avec la 1.4.

d. Nouvelles propositions de fiches-projets en lots 0, 2 et 3

Par contre, plusieurs membres souhaitent connaître les raisons de la disparition du lot 1 de 4 autres fiches-fiches qui y étaient jadis incluses. A. EVRARD leur explique alors pourquoi elles ont muté dans un autre lot ou ont disparu. Il s'agit des 4 fiches-projets citées ci-dessous, sous lesquelles s'ensuivent les *commentaires des membres rapportés en ce jour* :

~~TROOZ, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine~~

- Elle est sortie du PCDR car un subside en faveur des liaisons douces a été accordé à la Commune de Trooz pour la réalisation de ce projet hors PCDR.
 - ⇒ *Bien qu'il soit légitime de sortir dès lors cette fiche-projet du PCDR, les membres souhaitent en une variante en lot 3 qui pourrait compléter ce premier projet : **TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne »** (qui vient d'être acceptée par LEM jusqu'à la Gare) **depuis la Gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster***
 - ⇒ *Il s'agirait donc de prolonger cette Vesdrienne vers Fraipont en coupant les Longtraz.*

ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité

- Cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une seule étude. Elle va donc en lot 2.
 - ⇒ *Il n'existe par exemple aucun aménagement sur Péry ou Nessonvaux. Néanmoins, pour ne pas condamner la fiche s'en tenir à cette dernière localité, les membres décident de la laisser intitulée pour toute l'entité.*
 - ⇒ *Un nouveau Groupe de Travail réunissant un ou des comité(s) de quartier(s) pourraient dans le futur être mené à cet effet.*

ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre

- L'étude d'une telle infrastructure non seulement ne concerne pas les champs de compétence du DR ; mais elle ne concerne en outre pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter une seule étude. Il est prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région. Elle va donc en lot 2.

⇒ *S. MARCQ et N. PIROTTIN rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec la commune Esneux qui a mis sur pied un projet similaire.*

ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale

- Le financement de cette fiche n'a pas une portée assez citoyenne ; le DR ne pourra donc jamais la subsidier. Autant alors ne pas la mettre en lot 1. Elle va donc en lot 2.
- ⇒ *S. MARCQ rappelle qu'il s'agissait surtout des trois bâtiments communaux suivants : le hall omnisports, l'Administration communale et la salle des Mariages à proximité.*

Les membres, au fil de leurs discussions, partagent le souhait d'ajouter encore les fiches suivantes :

En lot 0 uniquement :

ENTITE, Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés

En lot 0 et 3 :

ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial

- ⇒ *Cette fiche connaît déjà des débuts grâce à un comité de quartier qui a lui-même commencé à financer un projet de réhabilitation de 5 mares.*

NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser

- ⇒ *Les membres ont suggéré qu'un nouveau Groupe de Travail réunissant un ou des comité(s) de quartier(s) soit mené à cet effet.*
- ⇒ *Les biefs et moulins (qui seront bientôt mises à l'honneur dans une brochure touristique) représentent en effet un patrimoine trop peu connu à Nessonvaux.*

En lot 3 uniquement :

FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espaces consacré(s) à la convivialité sur le site du Castel (site et monument classé en propriété communale)

- ⇒ *Bien que tout aménagement y soit difficile au regard de son caractère classé, les membres souhaiteraient que la restauration et une nouvelle affectation soit possible au sein même du Castel.*
- ⇒ *Bien que cette tâche soit compliquée, ce bâtiment historique inutilisé est en effet menacé par la dégradation*

e. Récapitulatif des fiches-projets des lot 0, 1, 2 et 3 selon les derniers souhaits de cette CLDR du 22 mai 2019

Le fait que le DR ne subsidie que les fiches-projets dont les aménagements concernent ses compétences n'empêche pas l'existence de nombreuses fiches en faveur de ces autres domaines de compétences (tous les pouvoirs subsidiaires pouvant être sollicités par les Communes : Infrasports, CGT, Mobilité douce, Patrimoine, SPW Routes et bâtiments, ..., ou encore appels à projet remportés pouvant participer au co-financement des projets).

| Intitulé des fiches | Lot 0 | Lot 1 | Lot 2 | Lot 3 | Note |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| 1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre | | X | | | Etude en interne Le périmètre de cette f-p doit s'étendre jusqu'à l'église en apportant des modifications aux rues du Village et Louis Leménager |
| 1.2 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative | | X | | | Etude en interne |
| 1.3 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus | | X | | | Etude de COSETECH |
| 1.4 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative | | X | | | Etude de COSETECH |
| 1.5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente | | X | | | Etude de COSETECH |
| ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages | X | | X | | Amorcée en lot 0 (GT cartes et promenades – |

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
| | | | | création en cours de 7 dépliant(s) |
| PRAYON, Aménager le site de la Rochette (d'un point de vue didactique) | X | | X | |
| ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance (car pas de crèche publique) | | | X | Gros besoin sur la Commune |
| NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire | | | X | |
| ENTITE, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel | | | X | F-p joker |
| FRAIPONT, Préserver l'église communale en la transformant partiellement en infrastructure de rencontres intergénérationnelles | | | X | Menacée dans le futur par une dégradation et aucun moyen actuellement pour la préserver. Éventuellement complémentaire à la fiche 1.1 |
| ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité | | | X | Groupes de travail à prévoir à cet effet dans le futur avec les divers Comités de quartiers |
| ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre | | | X | Contacts à prendre avec les écoles du bois et le CGT |
| ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale | X | | X | Pas de portée vraiment citoyenne |
| ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel | X | | X | Amorcée en lot 0 (GT création musée) |
| ENTITE, Inventorier, restaurer et promotionner les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse | X | | X | Amorcée en lot 0 (GT cartes et promenades – création de 7 dépliant(s) touristiques) |
| TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne » (qui vient d'être acceptée par LEM jusqu'à la Gare) | X | | | X Complémentaire à la fiche-projet |

| | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|
| depuis la Gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster | | | | | abandonnée relative à la liaison lente (Chaufontaine-Trooz) désormais intégrée dans le projet hors PCDR Vesdrienne (LEM) |
| ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel | X | | | X | Amorcée en lot 0 |
| ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations | X | | | X | Amorcée en lot 0 (agenda fédérateur en ligne, Journée des associations, etc.). Eventuellement complémentaire à la f-p suivante si création d'une maison des associations. |
| TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique polyvalent (Rem. : projet de micro-brasserie abandonné) | X | | | X | Eventuellement complémentaire à la f-p précédente |
| FRAIPONT-CAMPAGNE et NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement | X | | | X | Un peu irréaliste car site actuellement très insécurisé pour les enfants. Bel investissement annuel par CarMeuse. |
| ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial | X | | | X | Amorcée en lot 0 avec un comité de quartier en faveur de 5 mares à réhabiliter |
| NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser | X | | | X | Groupe de travail à prévoir à cet effet avec le Comité de quartier de Nessonvaux |

| | | | | | |
|---|---|--|--|---|---|
| FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espaces consacré(s) à la convivialité sur le site du Castel (site et monument classé en propriété communale) | | | | X | Obstacle du caractère classé de ce site pour la moindre intervention Seulement f-p joker |
| ENTITE, Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés | X | | | | |
| ENTITE, Faire de Trooz une commune zéro déchet | X | | | | |
| ENTITE, Elaborer un Plan Communal de développement de la Nature | X | | | | Initiative onéreuse à charge de la Commune |
| ENTITE, Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie | X | | | | |
| ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière | X | | | | |